

## SERVICES EFFECTIFS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une pension au taux maximal (75% du traitement indiciaire) continuera d'évoluer dans les années à venir. En 2009, il est de 161 trimestres, de 162 en 2010, de 163 en 2011 et de 164 en 2012.

Ils comprennent :

-les **services civils** accomplis dans une administration ou un établissement public de l'Etat à caractère administratif ou auprès d'une collectivité territoriale en qualité de :

- stagiaire
- titulaire (même au-delà de la limite d'âge)
- auxiliaire (services validés)

-les **périodes assimilées** :

rachetées : les périodes d'études peuvent désormais faire l'objet d'un rachat dans la limite de 12 trimestres (options 1 et 3 voir ci-dessous).

Les 3 options pour la prise en compte des périodes d'études :

**Option1** : pour obtenir un supplément de liquidation SANS prise en compte en durée d'assurance,

**Option 2** : pour obtenir un supplément de durée d'assurance SANS prise en compte en liquidation,

**Option 3** : pour obtenir un supplément de liquidation ET un supplément de durée d'assurance

Gratuites : les interruptions ou réductions d'activité pour les enfants nés ou adoptés après le 1er janvier 2004 dans la limite de 3 ans par enfant (dans le cadre d'un congé parental, d'un congé de présence parentale, d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans, d'un temps partiel de droit pour élever un enfant).

-**cas particuliers** : sont exclues les périodes de disponibilité et de position hors cadre

les périodes de services à mi-temps ou temps partiel (hormis pour élever un enfant né à partir du 01/01/04) sont décomptées au prorata de la durée d'utilisation pour la liquidation.

**Nota** : les années d'auxiliaire qui n'ont pas fait l'objet d'une validation peuvent ouvrir droit, sur demande, à une prestation de vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale et à une allocation complémentaire de l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (IRCANTEC).

- les **services militaires** même effectués avant l'entrée dans la vie active.